Parcs provinciaux.—La plupart des provinces ont, elles aussi, créé des parcs qui, comme les parcs nationaux, sont des régions remarquables par leur pittoresque ou quelque autre particularité; ces parcs sont maintenus au bénéfice du public, mais plusieurs ne sont pas encore aménagés. L'Annuaire de 1954 (pp. 26-31) renferme la liste détaillée des parcs provinciaux (situation, année de création, superficie et brève description). L'aperçu qui suit indique les plus importants de chaque province.

Terre-Neuve.—La superficie consacrée aux parcs à Terre-Neuve est de 55 milles carrés. Le parc Serpentine (42 milles carrés), sur la côte ouest, n'est pas aménagé; on est à aménager le parc Sir Richard Squires Memorial le long de l'Humber supérieure et le parc Butter Pot dans la péninsule Avalon. La province fait des études en vue de réserver environ 400 acres de terre de la Couronne comme petits parcs et lieux de pique-nique d'une demi-acre à cinquante acres.

Île-du-Prince-Édouard.—La province a aménagé trois parcs totalisant 150 acres: le parc Strathgartney qui consiste en une bande de terre de 40 acres à Churchill en bordure de la route transcanadienne entre Charlottetown et Borden est un excellent terrain de pique-nique et de camping qui renferme de jolis bosquets de feuillus, des eaux de source fraîches et une magnifique vue de West River et des environs; le parc Lord Selkirk (30 acres), à Eldon, revêt un caractère historique parce qu'il renferme un vieux cimetière français et marque l'endroit où débarqua lord Selkirk; et le parc Brudenell River à Roseneath, sur les bords de la Brudenell, compte 80 acres dont une bonne partie est boisée. Ces nouveaux parcs sont entretenus par le ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles et répondent enfin à un besoin de terrains publics de pique-nique et de camping. La province est en train d'aménager une autre étendue de 200 acres qui constituera le parc Sir Andrew MacPhail.

Nouvelle-Écosse.—Le ministère provincial des Terres et Forêts a récemment annoncé la formation d'une nouvelle Division des parcs en Nouvelle-Écosse. On est en train d'établir des plans en vue d'augmenter le nombre de parcs provinciaux bien aménagés pour les visiteurs qui veulent y pique-niquer ou y passer la nuit. Ces parcs se situeront à des endroits pittoresques situés en bordure des routes très fréquentées. Des étendues appartenant à des particuliers ont été offertes à la province à cette fin. Les autorités provinciales s'occupent de déterminer les possibilités d'autres endroits afin que l'on puisse dresser des plans en vue de leur aménagement.

Le ministère des Terres et Forêts dirige un parc provincial de faune sauvage à Shubenacadie. Le parc (30 acres) est gardé autant que possible dans son état naturel afin d'assurer un habitat aux animaux et oiseaux qui en sont la principale attraction. Ces aménagements attirent chaque année quelque 200,000 visiteurs désireux de voir de plus près la faune du pays. On projette de les agrandir au fur et à mesure que d'autres espèces d'animaux et d'oiseaux pourront y trouver un habitat.

Québec.—Le Québec a créé six parcs provinciaux et sept réserves de poisson et gibier. Cinq des parcs sont très vastes. Le parc du Saguenay, sur la rive nord du Saint-Laurent dans le comté de Saguenay, mesure 21,000 milles carrés; le parc de La Vérendrye, à 140 milles au nord-ouest de Montréal, a 4,746 milles carrés; le parc des Laurentides, à 30 milles au nord de Québec, 3,612; le parc Mont-Tremblant, à 80 milles au nord de Montréal, 1,223; le parc de la Gaspésie, dans la péninsule de Gaspé, 514 milles carrés. Le parc Mont-Orford, à 15 milles à l'ouest de Sherbrooke, s'étend sur 16 milles carrés.

La superficie globale des réserves de poisson et de gibier dépasse 10,000 milles carrés. Les réserves de Chibougamau et de Mistassini, au nord-ouest du lac Saint-Jean, occupent 3,400 et 5,200 milles carrés. Plus petites sont les réserves de Kipawa dans le Témiscamingue et de Chic-chocs adjacente au parc de la Gaspésie ainsi que celles de la Petite-Cascapédia et de Port-Daniel affectées à la pêche du saumon et de la truite et situées en bordure de la baie des Chaleurs dans la Gaspésie.